



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
13 FÉVRIER 2023**

Assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 13 février 2023 à 9 h 00 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Daniel Aucoin, 2<sup>e</sup> vice-président  
M. Raymond Berthiaume, membre  
Mme Lise Gagnon, membre  
Mme Nathalie Lepage, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante  
secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

Était absent :

M. Robert Auger, membre

**RÉSOLUTION NO : A13-02-2023  
(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A14-02-2023  
(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Restructuration organisationnelle;
4. Autorisation de signature de l'avenant 1 à l'Entente intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de la part de la ville de Terrebonne d'un services système commun d'assainissement des eaux usées;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**RÉSOLUTION NO : A15-02-2023  
(Restructuration organisationnelle)**

---

**ATTENDU** la vacance du poste de directeur des opérations depuis le mois d'août 2022;

**ATTENDU QU'**une réflexion a été amorcée quant à l'évolution des besoins de l'organisation pour faire face aux nombreux défis à venir;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière quant à une nouvelle structure organisationnelle;

**ATTENDU** l'accompagnement de la Direction des ressources humaines de la ville de Terrebonne pour l'élaboration et la mise à jour des descriptions de fonction et pour l'établissement de la rémunération;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Berthiaume  
**APPUYÉ PAR :** Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration adopte un nouvel organigramme dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le conseil d'administration autorise l'abolition des postes suivants :

- Coordonnateur génie et technologies
- Directeur des opérations

**QUE** le conseil d'administration autorise la création des postes suivants :

- Directeur des opérations et ingénierie
- Contremaître (ajout d'un deuxième poste)

**QUE** le conseil d'administration nomme M. Louis-Philippe Buist, actuellement coordonnateur génie et technologies à titre de directeur des opérations et ingénierie.

**QUE** la rémunération de M. Louis-Philippe Buist soit fixée à 125 668 \$ et que les autres conditions de travail soient celles prévues au document « Conditions de travail des employés cadres de la ville de Terrebonne 2021-2026 ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A16-02-2023  
(Autorisation de signature de l'avenant 1 à l'Entente intermunicipale  
relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de la  
part de la ville de Terrebonne d'un services système commun  
d'assainissement des eaux usées)**

---

**ATTENDU QUE** la ville de Terrebonne et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) ont signé une entente intermunicipale en date du 4 janvier 1993 ayant pour objet la construction et l'exploitation par fourniture de services de la part de la ville de Terrebonne d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** cette entente est d'une durée de vingt (20) ans, renouvelable automatiquement par périodes successives de cinq (5) ans, à moins que l'une ou l'autre des parties notifie son intention d'y mettre fin;

**ATTENDU** la résolution 460-07-2021 du conseil municipal de Terrebonne adoptant en date du 5 juillet 2021 un avis de non-renouvellement de l'entente;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** la mise en service officielle de la nouvelle station de récupération des ressources de l'eau (StaRRE) de Terrebonne est attendue pour le début de l'année 2025 et que les parties conviennent de modifier l'entente afin que cette dernière se renouvelle par périodes successives d'un (1) an, et ce jusqu'à la mise en service de la nouvelle station;

**ATTENDU QU'**un nouvel avis de non-renouvellement de ladite entente sera nécessaire douze (12) mois avant la mise en service officielle de la nouvelle station;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM entérine l'Avenant numéro 1 à l'entente intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la ville de Terrebonne d'un système commun d'assainissement des eaux usées à intervenir avec la RAIM afin de modifier les périodes de renouvellement automatique prévues à ladite entente.

**QUE** le président ou en son absence un des vice-présidents ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A17-02-2023**  
**(Levée d'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Président

Secrétaire-trésorière